

DRC4542 – Droit international du travail et droits humains

Pascal McDougall

Hiver 2025

Description du cours

L'emploi et les conditions de travail se retrouvent fréquemment au cœur des débats sur la justice sociale et les droits humains. Le travail dans les « ateliers de misère » (*sweatshops*), le statut des travailleurs et travailleuses essentiel-le-s du secteur des services et la répression des mouvements syndicaux dans des pays comme la Chine ou l'Égypte ne sont que quelques exemples de manifestations récentes de ces thématiques dans le débat public.

Ce cours portera sur le droit du travail et les droits humains dans leurs dimensions internationales. Il traitera des droits humains principalement, mais pas exclusivement, à travers le prisme du travail et de l'emploi. Il sera question notamment de la liberté d'association, de la lutte au travail forcé, de la santé et sécurité au travail, de l'égalité des conditions de travail pour les femmes et les hommes, ainsi que du droit à un emploi. D'autres droits humains seront aussi étudiés, dont le droit à un environnement sain et le droit au logement tels qu'interprétés par divers organes internationaux.

Objectif du cours

Dans la première partie du cours (séances 1 à 5), nous étudierons les différents régimes nationaux de droit du travail dans leurs volets collectifs (droit syndical) et individuels (normes du travail et autres règles de protection des travailleurs et travailleuses). Nous nous attarderons également aux droits humains ou droits de l'homme au niveau national et à leur histoire politique et constitutionnelle dans certains pays du Nord et du Sud. L'objectif de cette partie du cours sera de situer le droit du travail et les droits humains dans leur contexte politique et de comprendre comment ce contexte a façonné les différents régimes juridiques nationaux.

Dans la deuxième partie du cours (séances 6 à 12), nous étudierons les différents organes internationaux compétents, dont au premier chef ceux issus du système onusien de protection des droits humains et l'Organisation internationale du travail, ainsi que les organes régionaux comme la Cour européenne et la Commission interaméricaine des droits de l'homme. L'objectif sera de se familiariser avec les fondements de la création d'obligations en droit international des droits humains, approfondissant ainsi les connaissances acquises dans le cadre du cours de droit international public de première année de Licence. Nous étudierons ensuite la jurisprudence de ces divers organes. Enfin, nous jetterons brièvement un coup d'œil aux modes non-judiciaires de protection internationale des droits humains au travail, y compris les programmes de responsabilité sociale des entreprises multinationales et les clauses sociales dans les accords commerciaux.

Prérequis

Il n'y a pas de prérequis au sens strict. Les cours Droits et libertés (DRC2509) et Droit du travail général (DRC4739), qu'ils soient suivis avant ou en même temps que ce cours, sont utiles à la compréhension de la matière mais ne sont pas indispensables.

La seule exigence préalable est d'avoir un intérêt pour les systèmes juridiques étrangers et les réalités politiques, sociales et économiques qui entourent les règles juridiques. En effet, le droit international du travail et des droits humains fait intervenir des contextes nationaux et des réalités sociales plus variés que ce qui se rencontre généralement dans des cours de droit interne de Licence. Les lectures, qui comptent en moyenne 35 pages par séance, concernent de nombreux pays différents et empruntent à plusieurs sciences sociales voisines du droit. Il est donc indispensable d'aborder ce cours avec un goût pour le voyage intellectuel !

Méthode d'enseignement

Ce cours sera enseigné en présentiel. Il prendra la forme de discussions menées par le professeur et ayant pour but d'analyser les lectures de chaque séance. La participation sera sollicitée et est essentielle à la bonne marche du cours, qui ne comportera pas de longues leçons magistrales.

Méthode d'évaluation (programme de Licence)

- **Examen intra « maison » non-préjudiciable : 30 %.** L'examen intra contiendra des questions principalement théoriques, demandant une réflexion et une argumentation sur la base des lectures. Comme la première partie du cours ne comporte pas de jurisprudence ou de traités, les questions porteront plutôt sur l'analyse des divers régimes nationaux de droit du travail et de droits humains, leur histoire et leur contexte socio-politique. L'examen devra se faire de façon individuelle, sans concertation avec d'autres étudiant·e·s.
- **Examen final « maison » : 50 %.** L'examen portera sur l'ensemble de la matière et comportera des questions théoriques et pratiques, y compris une trame factuelle appelant une argumentation juridique sur la base de la jurisprudence et des traités étudiés. L'examen devra se faire de façon individuelle, sans concertation avec d'autres étudiant·e·s.
- **Participation en classe : 20 %.**

Méthode d'évaluation (programmes d'études supérieures)

Les étudiant·e·s inscrit·e·s à un programme d'études supérieures doivent rédiger un **travail écrit d'une longueur de 30 à 35 pages**, excluant la bibliographie (en police Times New Roman de taille 12; interligne 1.5). Le travail portera sur un sujet choisi par l'étudiant·e et approuvé par le professeur avant la 9^e semaine de cours. Le sujet devra se rapporter aux thèmes généraux du cours, et le travail écrit devrait normalement s'appuyer sur au moins quelques-unes des lectures du cours. La date de remise du travail est fixée au dernier jour de la période d'examens de la Section de droit civil.

Le travail sera évalué en fonction des critères suivants : 1) Qualité de l'analyse (clarté et rigueur du propos; absence de contradictions et/ou de répétitions inutiles; rigueur du plan; absence d'erreurs de droit; utilisation adéquate des sources); 2) Qualité de la recherche (nombre, diversité et qualité des sources); 3) Forme (citations; qualité de la langue).

Le travail comptera pour 80% de la note finale. 20% de la note finale reposera sur la **participation en classe**.

Principal instrument de travail

- Recueil de textes (extraits de monographies, d'articles, de jurisprudence et de traités) rendu disponible de façon électronique.